

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES

M U N I C I P A L I T É



LA CONCEPTION  
LA NATURE... PAISIBLE.

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 07-2025 abrogeant le règlement numéro 14-2024 restreignant la circulation des véhicules lourds.**

Ledit règlement 07-2025 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 13 mai 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé temporairement au 86, Place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 13 mai 2025.

Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 13 mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 mai 2025.

Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière